

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES LIAUZUN
SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE**

**Compte-rendu du CONSEIL D'ECOLE
du Vendredi 14 octobre 2022
18h30 à 20h30**

Participants :

Equipe enseignante :

Mesdames Colombo, Sanson, Alauzet, Thorin, Lucas, Lesniewski, Tellier, Chardaire, Temim, Messieurs Allard, Grouhan

Parents d'élèves élus :

Mesdames, Fouchard, André, Fabien, Bellony

Mairie :

Madame Brunello et Madame blin Verlhak étant souffrantes, aucun représentant de la mairie n'est présent.

Désignation du secrétaire : La directrice en sa qualité de présidente rédige, le secrétaire contresigne Madame Fabien est volontaire.

1) Bilan de rentrée

Présentation de l'équipe pédagogique

11 enseignants sur l'école, 2 accompagnantes d'élèves en situation de handicap

Nombre d'élèves : 147 bientôt 149 (dont 10 élèves bénéficiant du dispositif ULIS-école + 2 à venir)
25 CP / 38 CE1 / 31 CE2 / 21 CM1 / 32 CM2 (2 Ulis à venir)

Répartitions dans les classes :

Madame Chardaire : 19 CP + 1 inclusion à venir (1 radiation fin septembre)

Madame Lucas/ Monsieur Grouhan : 26 CE1 dont 2 inclusions

Mesdames Colombo et Sanson : 12 CE1/ 13 CE2 dont 2 inclusions

Monsieur Allard : 21 CM1 dont 3 inclusions + 1 à venir / 6 CM2

Mesdames Temim et Sanson : 26 CM2 dont 3 inclusions

Mesdames Dhenin (remplacée par Madame Thorin) et Alauzet 6 CP / 18 CE2 (1 radiation fin septembre)

Mesdames Lesniewski et Tellier : ULIS-école (10 élèves + 2 à venir)

Madame Terran : Titulaire remplaçante

Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) :

Madame Najat Chennoufi assure une aide pour l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif ULIS école.

Madame Marion Motard accompagne un enfant en CE2.

Réunion de rentrée parents/enseignants

70 % des familles étaient présentes.

Intervenants

Intervenant sport :

Monsieur Kouatat intervient tous les mardis.

Nous irons en car au complexe sportif « Les 3 Rivières" du 2/11/22 au 30/04/23.

Le transport est financé par la mairie, nous remercions la municipalité à cet effet.

Activité physique quotidienne :

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. Des fiches d'activités classées par champs d'apprentissage sont à la disposition des enfants.

Intervenant musique :

Nous n'avons toujours pas d'intervenant musique depuis le départ de Madame Garçon en juin 2021. En effet, la commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse permettait aux élèves de bénéficier d'un enseignement musical de qualité en complément du notre. Le musicien intervenant est un maillon important dans l'épanouissement artistique des enfants dans leur cursus scolaire. Nous trouvons dommage qu'ils en soient privés.

La municipalité devait étudier les besoins de toutes les écoles de la commune.

Piscine :

De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur. Toutes les classes participeront à l'activité natation sur 10 semaines d'une durée de 50 minutes dans l'eau.

- Du lundi 27 mars au lundi 26 juin pour les classes de CE1 et CE1/CE2
- Du jeudi 5 janvier au jeudi 23 mars pour les classes de CP et CP/CE2
- Du vendredi 6 janvier au vendredi 24 mars pour les classes de CM1/CM2 et CM2

L'enseignement de l'allemand :

Afin d'assurer la continuité des enseignements en langues vivantes, les élèves doivent bénéficier de 18 heures annuelles d'enseignement de l'allemand et de 36 heures annuelles pour l'anglais.

Madame Chardaire est habilitée en allemand. Elle assure l'enseignement de l'allemand un vendredi sur deux aux élèves de CM2 durant une heure depuis le 23/09.

Pour rappel, le collège de secteur pour notre école est le collège Hélène Boucher (Voisins le Bretonneux) quelques élèves en fonction de leur adresse dépendent du collège Pierre de Coubertin (Chevreuse). Ces deux établissements proposent un dispositif bilangue.

Activités péri-éducatives et temps périscolaire :

Rappel : Pour toute modification concernant l'étude et l'accueil périscolaire, les familles sont tenues d'informer le service scolaire / le portail famille en Mairie. **De même pour toutes difficultés rencontrées sur ces temps.** Une Coordination entre le personnel intervenant sur le temps du repas et les enseignants est en place si nécessaire.

Ouverture des portes :

Entrée : Le matin entre 8h20 et 8h30 ; l'après-midi entre 13h20 et 13h30

Sortie : 11h30 et 16h30

Avant l'heure d'ouverture de l'école, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. A l'issue des classes du matin et du soir, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école mais à nouveau sous celle des parents (ceux inscrits à la cantine, à l'accueil périscolaire ou à l'étude se retrouvent sous la responsabilité de la mairie).

Afin de ne pas perturber la classe, merci de respecter les horaires d'arrivée à l'école. **Aucun retard ne sera toléré.**

Les adultes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire sauf exception ou rendez-vous.

Par ailleurs et dans la mesure du possible, il est souhaitable que les élèves ne sortent pas de l'école sur le temps scolaire pour des prises en charge médicales.

Bilan de rentrée :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le jour de la rentrée nous avons accueilli un groupe de deux musiciennes « Anÿma », pour un voyage vocal polyphonique à travers les pays d'Europe de l'Est : la Bulgarie, la Moldavie, la Roumanie, la Grèce ou encore la Russie. Le concert a eu lieu dans la cour de récréation et a duré une heure suivi d'un échange avec les artistes. La prestation d'un montant de 600,00 euros a été réglée par la coopérative.

2) Protocole sanitaire en vigueur - Plan de continuité pédagogique

Protocole sanitaire :

Le cadre de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023 est également disponible sur le blog de l'école : <http://blog.ac-versailles.fr/ecoleelementaireliauzun/index.php/>.

Nous rappelons que les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le contexte de la crise sanitaire. Il appartient aux responsables légaux d'informer sans tarder la directrice qu'un élève est identifié comme un contact à risque de Covid-19 ou s'il est un cas confirmé.

Vous pouvez vous rendre sur le site du gouvernement pour plus d'informations sur les modalités pratiques, et le protocole sanitaire mis en place pour les écoles : <https://www.education.gouv.fr/covid19mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Continuité pédagogique :

Pour cette année scolaire, l'objectif visé est l'enseignement en présence de tous les élèves. Afin de prévenir l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des adaptations locales, un plan de continuité pédagogique a été préparé en amont. Ainsi tous les parents de l'école ont reçu un code pour se connecter au blog « Toute mon année ». Ce blog classe est un moyen de communication grâce à son cahier de texte, sa médiathèque, son cahier de liaison et ses publications.

3) Les résultats des élections au comité de parents du conseil d'école : 1 liste

Les élections se sont déroulées le 7/10/2022 uniquement par correspondance, le vote a été clôturé à 16h30.

Merci aux parents pour l'organisation des élections.

Nombre d'électeurs inscrits : 243

Nombre de votants : 145

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13

Nombre de suffrages exprimés : 132

Taux de participation : 59,67%

(Pour mémoire 32,82 % en 2017 ; 41,92 % en 2018 ; 40,48% en 2019, 40,39% en 2020, 49,77 en 2021)

Parents élus titulaires : 7

Mesdames Bellony CM2, Josephine CE1/CE2, André CM1/CM2, Fouchard CM1/CM2, Yzon CE1/CE2, Cherrouf CP/CE2, Gressier CM1/CM2

Parents élus suppléants : 5

Mesdames Dehevels CM2, Fabien CM1/CM2, Gocalves-Roza CP/CE2, Pasquier-Tilliette CM2, Monsieur Halifa-Said CE1 et CP

Le rôle des représentants de parents d'élèves :

Ils ont une voix délibérative.

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école

- Adopte le projet d'école

- Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc

- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles

Peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Les représentants des parents d'élèves ont aussi un rôle de médiation entre les parents et les enseignants.

Les parents et l'équipe enseignante souhaitent que les prochains votes des représentants des parents d'élèves au conseil d'école aient lieu exclusivement par correspondance. Cette décision est approuvée par la directrice après consultation du conseil d'école, elle sera à nouveau applicable à la rentrée prochaine.

4) Vote du règlement intérieur de l'école et ses annexes :

Lecture faite du règlement intérieur, approbation à l'unanimité.

Lecture faite des 2 annexes

- CHARTE « Adulte » « Des usages numériques à l'école »

- CHARTE « Élève » « Des usages numériques à l'école »

5) Coopérative scolaire et subventions de la municipalité :

L'école bénéficie de subventions de la municipalité.

Pour 2022, l'effectif de référence est de 132 élèves (nous en avons 147 pour cette rentrée, 149 à partir de la période 2), le nombre de classes de référence est de 5 + le dispositif ULIS (nous en avons 6 plus le dispositif Ulis pour cette rentrée).

Nous passons nos commandes pour le nombre d'enfants présents à la rentrée de septembre 2022. De ce fait, nos besoins dépassent le budget alloué car nous avons 15 élèves et une classe en plus.

Nos commandes ont dû être revues à la baisse au détriment des enfants. De plus, ayant eu un retard sur la livraison de certaines commandes de fichiers pédagogiques destinés aux enfants, les enseignants ont dû faire plus de photocopies afin de pallier ce manque. Ayant épuisé la subvention de la municipalité pour l'année 2022 pour acheter des ramettes de papiers, nous n'avons pas eu d'autres choix que de demander aux familles de donner à leur enfant une ramette de papier afin de pouvoir continuer à travailler dans de bonnes conditions auprès de nos élèves.

Nous remercions les familles pour leur investissement et leur soutien.

Dotations (budget 2022) :

Crédits Fournitures : 5 016 € (38€ par élèves)

Livres de Prix : 221 € (13€ par élèves de CM2)

CD, Livres, logiciels, Documents pour la classe : 2 174 € (7€ par élèves + 150€ par classes + 500€)

Fournitures administratives : papier / cartouches 846 € (3€ par élèves + 450€)

Pharmacie : 150 € (30€ par classe)

Transports : 380 € x 5 classes = 1 900 €

Documentation générale : 600 €

Subventions « musée » versées sur la coopérative scolaire : 1 584 € (12 € par élèves)

Subvention annuelle du Conseil Général pour le bon fonctionnement de l'ULIS-école : 1 900 €.

Comptes de coopérative :

L'école a démarré l'année scolaire 2022-2023 avec un crédit de **5284,94€ au 30/09/22**.

Concernant la participation des parents à la coopérative scolaire, les comptes finalisés seront communiqués au deuxième conseil d'école. Il reste à venir les bénéfices du photographe.

L'équipe enseignante tient à remercier vivement les parents pour leur participation. Les coopératives versées par les parents sont utilisées au niveau de chaque classe. Elles aident à la mise en œuvre des projets scolaires, sorties scolaires...

Désignation des commissaires aux comptes pour la coopérative :

Secrétaire : Laurence Temim

Trésorière : Madame Colombo

Mandataire : Monsieur Allard

Madame Bellony se porte volontaire pour la vérification des comptes.

6) Informations relatives au Projet Académique 2021-2024

Il est consultable sur le site de l'école.

AXE 1 : Des dynamiques retrouvées au cœur des apprentissages

S'épanouir dans les apprentissages

Stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement

Accompagner le parcours des élèves

AXE 2 : Des collectifs apprenants et engagés

S'évaluer dans un collectif

Se former collectivement

Oser ensemble

AXE 3 Apprendre, s'épanouir, se transformer

Accélérer les succès des territoires

Le bonheur des lieux pour bien vivre

Cultiver des lieux et des « tiers lieux » apprenants

Nos objectifs pour notre projet d'école-de territoire sont :

- Améliorer le parcours scolaire des élèves afin d'assurer la continuité des apprentissages
- Développer des aptitudes à vivre ensemble
- Les élèves doivent apprendre à mieux communiquer entre eux, à s'entraider, à coopérer.
- Continuer le travail réalisé durant le précédent projet d'école pour améliorer les résultats des élèves, au regard des compétences du socle commun.

Actions envisagées pour l'année 2022-2023 :

AXE 1 :

- Travail autour de la lecture afin d'améliorer le langage oral et le champ lexical
- Participation de toutes les classes au Salon du Livre
- Participation aux concours de mathématiques « La course aux nombres » pour le cycle 3, « Koala » pour le cycle 2

AXE 2 :

- Les Évaluations Nationales CP/CE1
- Travail avec le RASED et les partenaires de soin (SESSAD) autour des élèves à besoins particuliers
- Ouverture d'un blog pour chaque classe pour mieux communiquer
- Le blog de l'école, outil d'informations et mise à jour régulière
- Projets entre l'école et le collège / la maternelle et l'élémentaire
- Echanges entre les directeurs des écoles de la commune

AXE 3 :

- Poursuite des inclusions liées au dispositif ULIS-école
- Elections des délégués de classe (entre le 14 novembre et le 18 novembre), les conseils d'enfants afin d'échanger, d'organiser, de réfléchir collectivement dans le but d'améliorer la vie de l'école, le « Vivre ensemble »
- Participation du cycle 3 à « école et cinéma » trois films sur le thème de l'amitié
390€ financés par la coopérative, 351€ de transport financés également par la coopérative et 702€ de transport financés par la municipalité sur le budget 2023.
- A travers l'enseignement de l'EMC, les enfants développent des habitudes de vivre ensemble, de respect et de responsabilités au sein de la classe, dans la cour de récréation, apprennent à prendre soin d'eux et des autres
- Programme Phare
- Animations autour du patrimoine avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Participation aux actions menées par le service culturel de la mairie et la fondation Raymond Devos
- Organisation de rencontres sportives au niveau de la commune
- Liaison maternelle/CP
- Liaison CM2/6ème avec les conseils École/Collège
- Les actions des parents
- Le permis internet pour les CM2
- Le permis piétons pour les CE2

- Animation sur l'initiation aux gestes de secours destinée aux classes de CM2 avec la croix rouge le lundi 23 janvier et le lundi 30 janvier 2023
- Participation à la Récré des 4 châteaux
- Participation des classes au marathon de la danse le 8 décembre avec Madame Foscoso chargée de la culture de la ville de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. Le Marathon de la danse est une manière ludique et originale d'amener la danse à l'école.

Les danseurs viennent à la rencontre des participants dans l'enceinte de la classe. Ils leur font découvrir leur travail, leur métier, le processus de création d'un spectacle, la vie en tournée et tout autre aspect qui peut susciter la curiosité des enfants, des adolescents et des adultes.

Les artistes invitent également le groupe à danser à l'aide de chorégraphies adaptées aux espaces. À la fin de chaque intervention, ils présentent une courte démonstration dansée.

- Les CE1/CE2 organiseront un spectacle qui sera présenté à l'école et aux parents de la classe. Il s'intitulera "Les CE1/CE2 ont un incroyable talent" et sera une représentation fidèle de la célèbre émission de télévision, adaptée à la classe et à ses élèves.

L'objectif premier est de valoriser chaque élève et découvrir ses camarades sous un autre jour.

Les apprentissages feront partie intégrante de la préparation de ce spectacle : projet autour de l'écriture, les émotions, l'expression orale, le lexique, la constitution des décors en art plastique...

7) Socle numérique dans les écoles élémentaires

Notre école bénéficie du soutien du Plan France relance afin de disposer d'un socle numérique. Un cofinancement a en effet été accordé à notre collectivité au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Notre école va donc disposer d'un socle numérique déployé prochainement : équipements, matériels et réseaux informatiques, services et ressources numériques.

8) Dates importantes de l'année scolaire

Les dates du LSU :

- Semestre 1 du 01/09/22 au 29/01/23
- Semestre 2 du 30/01/23 au 07/07/23

Spectacle de Noël :

Pour les fêtes de fin d'année, comme chaque année, un spectacle est offert aux élèves de la ville par la municipalité. Cette année la représentation aura lieu le 13 décembre à 15h00 à l'espace Jean Racine, le déplacement se fera en car.

Voici ci-dessous quelques informations sur le spectacle :

Spectacle du « Poil de la Bête » : 50 min

Pour ce nouveau spectacle/concert, Hugo Barbet propose 11 nouvelles chansons originales qui mettent en scène un animal et/ou des univers d'enfant.

Des flamants roses qui prennent la pause pour la photo, la baleine que l'on aime, un éléphant moqueur, une sortie scolaire pour observer le monde des insectes, un jeune andin et son lama sont quelques-uns des thèmes abordés dans les chansons.

Le ton de l'humour est renforcé par des styles musicaux festifs et variés. On y trouve le blues, le maloya, la funk « New Orléans », le reggae et même un zouk mixé à une fanfare balkan !

C'est donc un voyage à la fois musical et bestiaire qui est décliné dans le répertoire.

<https://youtu.be/T3lcCzYcTis>

Goûter de Noël :

Nous n'avons pas d'information de la mairie sur ce sujet.

Photographe :

Le mardi 18 octobre matin et après-midi pour les photos individuelles et groupes. Possibilité de faire les photos des fratries avec la maternelle le lundi 17 octobre.

Salon du Livre :

Les 30 et 31 mars pour les écoles. Cette édition aura pour thème « **Différences** » .

Nos élèves vont pouvoir découvrir les livres de la sélection 2023 et cette année encore être jurés du prix Michel Tournier. Un travail sur ces lectures sera effectué en classe.

Date du salon pour le public : Samedi 1er avril 2023.

Permis Internet :

Comme chaque année, la Brigade de Prévention de la Délinquance et de la Jeunesse devrait intervenir pour sensibiliser les élèves de CM2 sur les dangers d'Internet avec l'opération « Permis Internet » et le Rappel des Lois ».

La course des 4 châteaux :

Le dimanche 12 mars 2023 au domaine Saint Paul

La course s'organise par niveau de classe. Chaque enfant représente son école.

Un formulaire va être remis au famille en janvier et devra être remis aux enseignants avant le jeudi 16 février 2023.

9) Actions des représentants des parents d'élèves

Afin de créer du lien entre les familles, les animateurs du périscolaire et les enseignants, quelques opérations sont envisagées par les parents d'élèves :

- Projet soirée loto ou jeux de société avec le centre de loisirs courant février dans la salle du gymnase de Beauplan
- Création et vente d'un tee-shirt sérigraphié pour tous les élèves de l'école. Les enseignants travailleront avec les enfants sur la création d'un logo qui représentera notre école
- Le café des parents continue toutes les veilles de vacances
- Projet intergénérationnel avec l'établissement pour personnes âgées de Beauplan
- Carnaval avec le centre de loisirs le samedi 18 mars

Nous tenons particulièrement à remercier les parents d'élèves élus pour leur implication dans la vie de l'école, pour leur soutien envers l'équipe éducative et les parents d'élèves, pour prendre à cœur leur rôle de médiateur afin que nous puissions travailler tous ensemble pour la réussite et le bien-être des enfants.

10) Actions particulières en faveur des élèves « dispositif d'aide »

Evaluations nationales en CP et CE1

Les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales du 12/09/22 au 23/09/22.

Les résultats vont être communiqués aux familles individuellement. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Domaines évalués : français, mathématiques. Un point d'étape est prévu en milieu de CP pour apprécier la progression de chaque élève du 16/01/23 au 27/01/23.

APC : activités pédagogiques complémentaires

Activités relatives à la maîtrise du langage, de la lecture/compréhension, des mathématiques/ résolution de problèmes. Un accord préalable est demandé aux familles. Les groupes sont constitués d'une quinzaine d'élèves par période et par jour.

Les APC sont effectuées par une partie des enseignants, selon les quotités de service dévolues à chacun.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Il est rédigé à la demande des parents pour un enfant présentant une affection chronique qui nécessite la prise d'un médicament à l'école de manière régulière ou en cas de crise aiguë, ou bien des aménagements particuliers pour l'alimentation.

Les familles concernées doivent prendre contact directement avec le médecin scolaire. Le PAI est signé par les parents, le médecin scolaire, les enseignants, la directrice. Les parents doivent également le fournir sur le temps périscolaire.

Centre Médico-Social « IPS »

Le docteur Fournier

3 place de la mairie 78190 TRAPPES

cms.saintquentin@ac-versailles.fr Tel : 01 30 16 17 87

Concernant les renouvellements, un formulaire a été donné aux familles concernées en début d'année scolaire.

PAP et PPS : pour les enfants souffrant de troubles des apprentissages.

Ils sont établis officiellement à la demande des familles, même si c'est souvent l'équipe pédagogique qui les propose.

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

Pour les élèves dont les difficultés scolaires durables résultent d'un trouble des apprentissages et nécessitent un aménagement pédagogique, après avis du médecin de l'Education Nationale.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarité

Rédigé à la demande des parents par le référent de scolarité. Il y a reconnaissance d'un handicap auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il permet de mettre en place un projet pédagogique adapté, d'obtenir du matériel adapté, d'étudier une orientation vers des structures particulières.

La référente de scolarité devient l'interlocutrice des parents et fait la liaison avec la MDPH. Elle organise des réunions de préparation et de suivi du PPS.

PPRE : Projet Personnalisé de Réussite

Pour des troubles moins importants et sans connotation médicale : le PPRE permet d'apporter une aide spécifique en classe, par l'enseignant et une prise en charge du RASED.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le Ministère de l'Education Nationale. Son objectif est d'apporter des aides spécifiques et de prévenir les difficultés. Il favorise la collaboration entre les enseignants et les parents des élèves concernés. Il intervient à la demande des équipes enseignantes (ou exceptionnellement des parents).

L'antenne de Chevreuse intervient sur plusieurs écoles de la Circonscription de Chevreuse. Mesdames Saunier Bazin et Coignac sont des enseignantes spécialisées pour les aides à dominante pédagogique (maître E). Monsieur Douchet apporte une aide à dominante relationnelle (maître G).

Madame Sarniguet est psychologue de l'Education Nationale.

Protection de l'Enfance :

Deux lois, de 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance et réaffirmé les droits et les besoins fondamentaux de l'enfant. Fin 2019, un nouveau Pacte pour l'enfance a aussi été lancé afin d'améliorer la situation des enfants placés (lutte contre les violences aux mineurs, réforme de l'aide sociale à l'enfance...).

Elle vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle comprend :

Des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;

Le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;

Les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

Face à certaines situations particulièrement graves, des procédures de signalement doivent être mises en œuvre par l'ensemble des personnels qui y sont confrontés. Dans tous les cas, sauf intérêt contraire, les parents sont informés.

En cas d'absentéisme (4 journées $\frac{1}{2}$ non justifiées), elle peut être saisie.

En effet, toutes les absences doivent être signalées à l'enseignant ou à la directrice et justifiées par écrit.

Dans chaque école, les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. **Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation.**

11) P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs) et exercice d'évacuation incendie

Le PPMS :

Il a été actualisé afin de l'améliorer en fonction des difficultés rencontrées les années passées.

Un exercice PPMS « intrusion/attentat » est prévu avant les vacances de la Toussaint.

Le point sur l'alerte incendie :

Lundi 26 septembre 2022 Évacuation en : 1min 47s.

Conditions générales de la sécurité dans l'école : Assez Favorable.

Une fenêtre est restée ouverte, deux TNI et des lumières sont restés allumés.

Les responsables d'étage ont bien vérifié les fermetures des portes. Cependant, c'est à chaque enseignant de penser à fermer fenêtres et portes de leur classe, d'éteindre les lumières, TNI... Les responsables sont là uniquement pour une vérification rapide.

12) Compte-rendu du point mairie :

Voir annexe

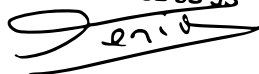
13) Calendrier des conseils d'école

Les prochains conseils d'école se dérouleront le lundi 13 mars 2023 et le lundi 19 juin 2023 à 18h30.

Signature de la directrice

Signature du secrétaire

Ecole Élémentaire J. LIAUZON
15, Rue des Bosquets
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
TÉL. 01 30 52 95 95



Ce compte-rendu et ses annexes sont disponibles sur le blog de l'école :

<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleelementaireliauzun/index.php/>